

# NEWSLETTER PARTENAIRES

Numéro 77 - Mars 2026



## AGENDA



### PROCHAINS RENDEZ-VOUS

#### Webinaire Partenaires

Lundi 02/03/2026 à 10h30

Lundi 06/04/2026 à 10h30

#### Immersion des Conseillers France Services au siège de la Caf à Chaumont et réunion annuelle des partenaires d'accueil de la Caf

Caf de la Haute-Marne  
Jeudi 5/03/2026

#### Ateliers Nouveaux Bénéficiaires RSA

mardi 10/03/2026 à 14h au siège  
de la Caf à Chaumont

34 rue du Commandant Huguely

et jeudi 12/03/2026 à 14h à la  
Caf/CPAM de Saint-Dizier

7 rue du Brigadier Albert

(inscriptions en ligne sur [caf.fr](http://caf.fr))

## A LA UNE

### AIDES AUX VACANCES : UN SOUTIEN RENFORCÉ DE LA CAF DE LA HAUTE-MARNE POUR PERMETTRE À CHAQUE ENFANT DE PARTIR EN VACANCES

Partir en vacances est un temps essentiel pour se reposer, découvrir, s'ouvrir aux autres... et grandir. Chaque année, la Caf accompagne de nombreuses familles haut-marnaises grâce aux **aides aux vacances**, pour permettre aux enfants et aux parents de s'évader, même lorsque le budget est contraint. Près de 40% des enfants issus de familles modestes ne partent jamais en vacances.

Ces aides contribuent à :

- Réduire les inégalités d'accès aux vacances,
- Soutenir le pouvoir d'achat des familles,
- Favoriser l'autonomie et l'épanouissement des enfants,
- Renforcer les liens familiaux.

Parce que les vacances sont aussi un levier d'inclusion et de bien-être, la Caf agit concrètement pour que ce droit aux vacances devienne une réalité pour le plus grand nombre.

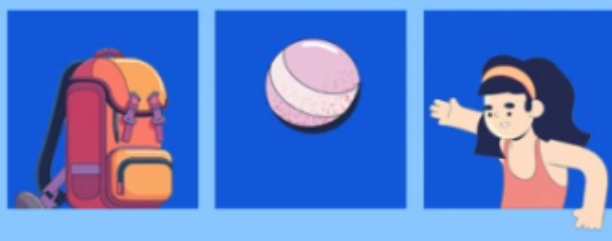
Pour faciliter ces départs en vacances, la Caf propose ainsi deux types d'aides :

- **L'aide aux vacances famille**, qui permet une prise en charge d'une partie des frais de séjour, selon la composition du foyer et le quotient familial. Pour les familles avec un quotient familial inférieur ou égal à 900€, une aide pour un séjour de 1 à 9 nuits dans une structure labellisée Vacaf est proposée par la Caf, jusqu'à 600€.
- **L'aide aux vacances enfant**, qui permet une prise en charge des frais de séjour des enfants, selon la composition du foyer et le quotient familial. En 2026, ces aides pour les départs en colonies sont revalorisées. Pour les familles avec un quotient familial jusqu'à 950€, une aide à hauteur de 50€/jour (dans la limite de 70% du coût du séjour) peut être versée pour un séjour jusqu'à 14 nuits dans une structure labellisée Vacaf.

Les familles qui remplissent les conditions ont reçu mi-février une notification de la Caf par mail. Les familles peuvent connaître le montant de leur aide sur leur espace Mon Compte. Plus de 5000 familles peuvent bénéficier des aides Vacaf en 2026 dans le département. Toutes les informations sur ces aides sont disponibles sur [caf.fr](http://caf.fr)

A noter que ces aides locales s'ajoutent au Pass'Colo, aide financière de l'Etat permettant de financer une partie du coût du séjour en colonie des enfants de 11 ans. Le Pass'Colo varie de 200 à 350€ selon le quotient familial de la famille.

## Créez-leur des souvenirs



3230

service gratuit  
+ prix appel

SUIVEZ-NOUS



Nos pages locales :  
[caf.fr/allocataires/caf-de-la-haute-marne](http://caf.fr/allocataires/caf-de-la-haute-marne)

## CAF.FR – TOUTES VOS DÉMARCHES EN LIGNE !

Les usages numériques font partie du quotidien : les démarches en ligne proposées sur [caf.fr](https://caf.fr) constituent un levier majeur pour faciliter l'accès aux droits des allocataires.

**Accessible 24h/24, simple et sécurisé, le site [caf.fr](https://caf.fr) permet aux allocataires d'effectuer l'essentiel de leurs démarches en toute autonomie**, sans contrainte d'horaire ni de déplacement. L'espace Mon Compte offre une interface sécurisée pour suivre sa situation, transmettre des informations ou échanger avec la Caf.

Ces services en ligne présentent plusieurs avantages :

- Un gain de temps pour les usagers comme les professionnels,
- Des démarches plus rapides,
- Une meilleure traçabilité des demandes,
- Une réduction des délais de traitement.

**La quasi-totalité des démarches peuvent être effectuées en ligne, notamment :**

- Déclarer un changement de situation (familiale, professionnelle, adresse, ressources),
- Faire une demande de prestation (prime d'activité, RSA, aide au logement...),
- Transmettre des documents et pièces justificatives
- Consulter les paiements,
- Imprimer des attestations,
- Suivre l'avancement de ses démarches,
- Echanger avec la Caf grâce à la messagerie sécurisée.



## PRIME D'ACTIVITÉ : SIMULEZ VOS DROITS

Afin de renforcer l'accès aux droits et de lutter contre le non-recours, la Caf mène des campagnes mails, SMS et d'appels sortants auprès des usagers pour les inciter à effectuer une simulation de droits sur le site [caf.fr](https://caf.fr). **Avec le renouvellement des droits en janvier et les nouveaux barèmes s'appliquant depuis le début d'année, certains usagers peuvent ainsi s'ouvrir de nouveaux droits !**

A titre d'exemple, la Caf a adressé le 6/02 une campagne mail à 360 jeunes de 18 à 30 ans, bénéficiaires d'aides au logement, connus salariés ou apprentis mais non bénéficiaires de la prime d'activité. L'objectif était de leur faire connaître cette prestation et de les inciter à effectuer une simulation de prime d'activité sur [caf.fr](https://caf.fr).

## MODIFICATION DE LA MAJORATION DES ALLOCATIONS FAMILIALES POUR ÂGE

A compter du 1<sup>er</sup> mars 2026, l'âge d'ouverture de la majoration pour âge des allocations familiales (pour les familles de 2 enfants à charge ou plus) passe **de 14 à 18 ans** et s'applique à tous les enfants nés à compter du 1<sup>er</sup> mars 2012.

- Pour les enfants nés avant le 1/03/2012, la majoration pour âge est appliquée dès le mois suivant leurs 14 ans.
- Pour les enfants nés après le 1/03/2012, la majoration pour âge est appliquée dès le mois suivant leurs 18 ans.

## ZOOM SUR L'ALLOCATION JOURNALIÈRE DE PROCHE AIDANT

Pour les usagers ayant un proche en perte d'autonomie ou en situation de handicap, l'Allocation Journalière du Proche Aidant (AJPA) permet de compenser la diminution de revenus liée à des absences ponctuelles dans l'activité professionnelle. Cette aide permet ainsi de se consacrer à l'accompagnement de son proche.

L'utilisateur dispose de 66 jours (ou 132 demi-journées) par personne aidée (dans la limite de 4 personnes différentes, tout au long de la carrière, soit 264 jours au total), après accord de son employeur ou en attestant d'une interruption de son activité professionnelle, sa formation ou sa recherche d'emploi.

L'AJPA n'est pas une prestation familiale, il s'agit d'un revenu de remplacement soumis à l'impôt. Pour bénéficier de cette aide, l'allocataire doit :

- Résider en France de manière stable et régulière,
- Entretenir des liens étroits et stables avec la personne aidée,
- L'assister dans les actes et activités de la vie quotidienne de manière régulière et fréquente, et ce, à titre non professionnel.

Parent aidant, pour bénéficier de l'AJPA, l'enfant doit être en situation de handicap et présenter un taux d'incapacité égal ou supérieur à 80% reconnu par la MDPH.

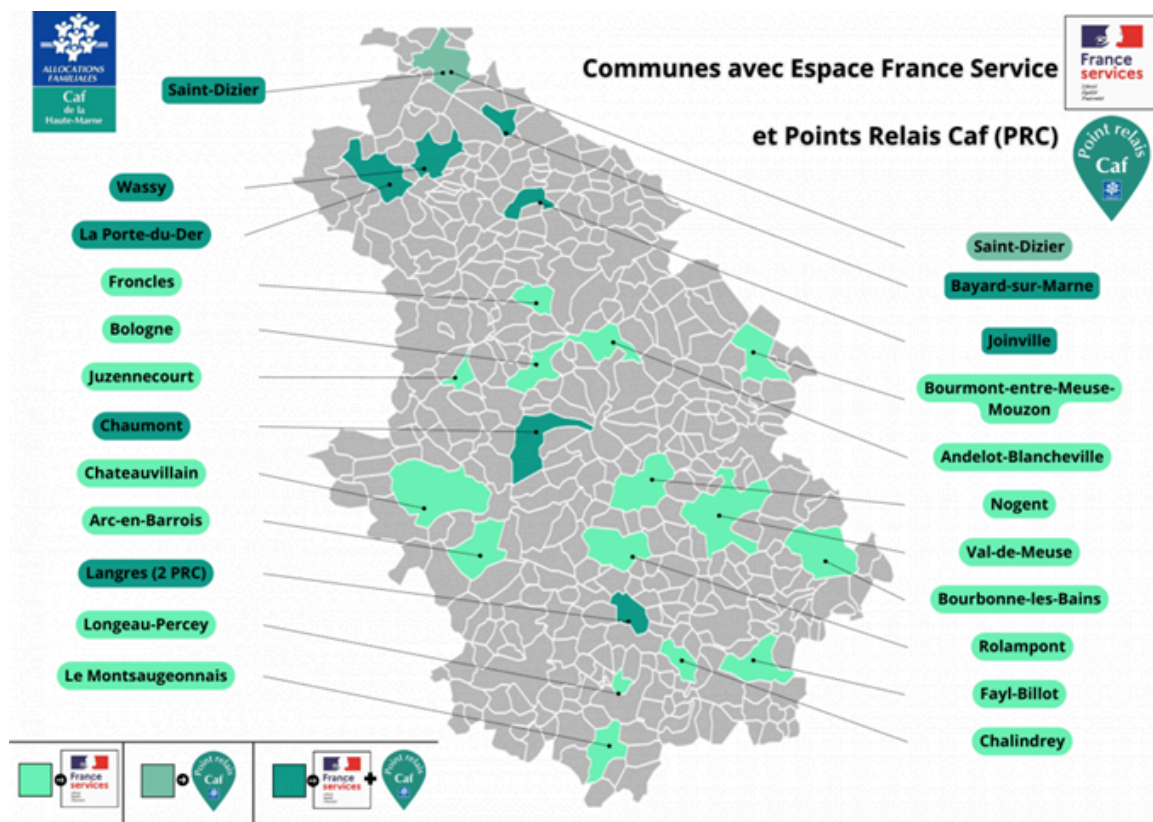
**Bon à savoir :** il n'est pas obligatoire d'avoir un lien de parenté ou de résider avec la personne aidée. Les allocataires sans activité avant d'apporter de l'aide à un proche (retraité, sans activité et non indemnisé par France Travail) ne peuvent pas percevoir l'AJPA.

La demande d'AJPA peut être réalisée en ligne, dans Mon Compte, rubrique Simuler ou Demander une prestation.

## LA CAF PRÉSENTE AU PLUS PROCHE DES USAGERS

Afin de répondre aux attentes et besoins des usagers, 23 Espaces France Services ou Points Relais Caf sont accessibles dans le département pour accompagner les allocataires dans leurs démarches, délivrer des informations générales et personnalisées sur les droits et accompagner à l'utilisation du site internet [caf.fr](http://caf.fr).

Retrouvez la liste des accueils Caf, des Espaces France Services et Points Relais Caf (avec leur adresse et les horaires d'ouverture) sur [caf.fr](http://caf.fr), rubrique « Contacter ma caf », « Points d'Accueil ».



## UNE CAF ACCESSIBLE

La Caf s'est engagée à développer une politique d'inclusion permettant de répondre aux besoins spécifiques des publics les plus fragiles. Cette démarche vise à faciliter l'accès aux services et aux droits des usagers, de renforcer l'accès aux droits et d'éviter les ruptures de droits. L'équité de traitement des publics passe en effet par une meilleure prise en compte de la diversité des profils et aptitudes des allocataires, prenant en compte les incapacités temporaires ou durables des publics.

Au niveau départemental, la Caf déploie ainsi plusieurs actions d'inclusion à destination des personnes en situation de handicap, d'illettrisme, allophones... Tour d'horizon des différents services proposés.

Il est tout d'abord à noter que tous les espaces d'accueil Caf sont accessibles et adaptés aux personnes à mobilité réduite, des places assises "public prioritaire" sont disponibles dans les espaces d'accueil Caf, l'accueil du siège de la Caf est équipé d'une boucle magnétique pour les déficients auditifs, les publics disposant d'une carte mobilité inclusion sont pris en charge de manière prioritaire...

### Ouverture de rendez-vous en langue des signes française

Un accueil en langue des signes française (LSF) est ouvert par la Caf de la Haute-Marne, à Chaumont et à Saint-Dizier. Les sites d'accueil ont été équipés du matériel pour permettre aux personnes sourdes et malentendantes de bénéficier des renseignements nécessaires sur leur dossiers, grâce à la solution Elio2. Des rendez-vous LSF sont ainsi ouverts sur [caf.fr](http://caf.fr).

### Mise à disposition d'un outil de traduction

La barrière de la langue constitue un frein souvent cité par les usagers dans l'accès aux droits. Un accueil en langue étrangère peut contribuer à l'inclusion des publics allophones, notamment les allocataires bénéficiaires de la protection internationale. La Caf est équipée sur ses deux sites d'accueil d'un outil Pocketalk, traducteur de voix bidirectionnel instantané permettant de retranscrire vocalement et par affichage jusqu'à 82 langues, traduites dans la combinaison de son choix.

### Des supports en langage « Facile à lire et à comprendre »

4% des 18-64 ans (et 19% des bénéficiaires de minima sociaux) sont considérés en grande difficulté avec les compétences de base (lecture, écriture) et donc en situation d'illettrisme. Pour renforcer l'accompagnement de ces usagers à l'accueil, des guides FALC (Facile à Lire et à Comprendre) sont à disposition des usagers sur [caf.fr](http://caf.fr).

### Mise à disposition d'un support visuel sur les pièces justificatives

Une fiche présentant les pièces justificatives potentiellement demandées par la Caf sous forme d'images a également été mise à disposition des agents d'accueil pour faciliter la complétude du dossier de l'usager.



## CRÈCHE À VOCATION D'INSERTION PROFESSIONNELLE : L'APPEL À PROJETS 2026/2027 EST LANCÉ !

Dans le cadre de son engagement en faveur de la petite enfance et de l'insertion professionnelle, la Caf de la Haute-Marne a déployé le label AVIP à destination des crèches. Ce label vise à lever les freins liés à la garde d'enfants pour les parents engagés dans un parcours d'insertion professionnelle et sociale (recherche d'emploi, formation, accompagnement socio-professionnel).

Concrètement, le dispositif AVIP permet de soutenir des projets d'accueil du jeune enfant réservant des places en crèche à des parents en insertion, en lien étroit avec les acteurs de l'emploi et de l'accompagnement social. Il favorise ainsi :

- l'accès à un mode d'accueil adapté pour les enfants,
- la sécurisation des parcours d'insertion des parents,
- le développement de partenariats locaux entre professionnels de la petite enfance et de l'insertion.

**La fréquentation des modes d'accueil a un effet particulièrement bénéfique pour les enfants issus de familles précaires.** Dès 18 mois, des écarts de développement langagier sont observés selon le revenu et le réseau socioculturel des parents et sont associés à des écarts d'apprentissage scolaire ultérieurs. Dans les familles vivant sous le seuil de bas revenus, 23% des enfants sont confiés à un mode d'accueil, contre 74% dans les familles ayant un niveau de vie supérieur à ce seuil.

Les enfants vivant dans une famille à bas revenus ne représentent que 18% des enfants accueillis en Établissement d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE). Favoriser l'accès et la fréquentation d'un mode d'accueil de qualité aux enfants issus de milieux défavorisés constitue donc un enjeu majeur de politique publique, en termes de lutte contre les inégalités sociales et la reproduction de la pauvreté.

**Avec l'obtention de ce label, les établissements d'accueil du jeune enfant s'engagent à accueillir les enfants dont les parents sont dans un parcours d'insertion, en lien avec plusieurs partenaires, notamment France Travail.**

A ce jour, en Haute-Marne, **6 structures d'accueil du jeune enfant sont labellisées au titre de l'insertion professionnelle et 11 au titre de l'insertion sociale.**

Un appel à projets pour compléter cette offre, en réunifiant les deux labels, a été lancée auprès de toutes les structures d'accueil du jeune enfant du département au mois de février. Toutes les informations sont disponibles sur les pages Partenaires locales du site caf.fr.



## SEMAINE NATIONALE DE LA PETITE ENFANCE 2026

Du 14 au 22 mars, la Semaine Nationale de la Petite Enfance revient pour une 13<sup>e</sup> édition placée sous le signe des « équilibres ». Un temps fort pour valoriser les pratiques professionnelles, soutenir l'éveil des tout-petits et renforcer le lien entre enfants, parents et professionnels.

### Un événement national au service de la petite enfance

Événement annuel de référence, la Semaine Nationale de la Petite Enfance rassemble les acteurs de la petite enfance autour d'actions de sensibilisation, d'éveil et de partage à destination des enfants de 3 mois à 3 ans, de leurs familles et des professionnels qui les accompagnent.

Crèche, médiathèque, centre médico-social, assistante maternelle.... C'est l'occasion rêvée pour :

- mettre en lumière vos pratiques professionnelles,
- ouvrir les portes d'un univers où les enfants s'éveillent et s'émerveillent,
- tisser des liens forts avec les familles.

Cette année, tout se joue sur le fil :

- L'équilibre des corps : apprendre à marcher, grimper, tomber... et se relever.
- L'équilibre des relations : trouver sa place entre adultes et enfants.
- L'équilibre des émotions : entre rires, colères et surprises, apprendre à reconnaître et apprivoiser ses ressentis.

Un thème qui invite à réfléchir au développement du jeune enfant dans un monde en mouvement, fait d'ajustements permanents entre sécurité et exploration, règles et liberté, soi et les autres.



Au niveau local, l'association Agir pour la Petite Enfance est partenaire de la Caf dans le cadre de cette semaine. La Caf de la Haute-Marne offre ainsi aux structures d'accueil du jeune enfant l'inscription au pack d'accompagnement (permettant entre autres un échange individuel avec un référent pédagogique et l'accès à des webinaires) et la boîte pédagogique, afin d'aider les structures à construire leurs ateliers. En plus de ces outils, la Caf offre également l'accès à un webinaire département Petite Enfance en mars 2026, sur les pédagogies novatrices permettant aux équipes de monter en compétences.

## LA CAF INVESTIT POUR SOUTENIR LES FAMILLES ET LES TERRITOIRES

Chaque année, **la Caf de la Haute-Marne investit plus de 13 millions d'euros pour soutenir les familles et les territoires.**

Derrière ce chiffre, une réalité souvent méconnue : **plus de 200 équipements et services cofinancés** partout dans le département, accessibles à toutes les familles, allocataires ou non.

Une large majorité des familles fréquentent au quotidien un équipement ou utilisent un service tel que crèche, centre de loisirs, centre social, relais petite enfance, médiation familiale, services d'aide à domicile, etc. La plupart de ces lieux sont cofinancés par les Caf, qui contribuent ainsi directement à la conciliation vie familiale vie professionnelle, l'épanouissement des enfants et des jeunes et la cohésion sociale.

**En Haute-Marne, ce soutien financier concerne par exemple :**

**36 établissements d'accueil du jeune enfant,  
4 centres sociaux,  
13 relais petite enfance,  
102 accueils de loisirs,  
2 espaces de vie sociale,  
1 service de médiation familiale,  
10 contrats locaux d'accompagnement à la scolarité,  
2 services d'aide à domicile,  
1 Pôle Ressources Handicap...**

Ces structures de proximité sont essentielles au quotidien. Elles accompagnent, soutiennent et créent du lien. L'engagement de la Caf poursuit 4 objectifs majeurs :

- soutenir les familles et les jeunes adultes dans leur vie quotidienne,
- prévenir les inégalités sociales,
- favoriser l'inclusion,
- financer des services et équipements de proximité dans tous les territoires.

Au-delà des prestations versées, la Caf joue ainsi un rôle déterminant dans le développement et le maintien d'une offre sociale accessible à tous.



## LUTTE CONTRE LA DÉSINFORMATION – LA CAF MOBILISÉE !

Rumeurs virales, fausses annonces d'aides, messages alarmistes circulant sur les réseaux sociaux... La désinformation autour des aides et des services de la Caf est en forte augmentation. Pour mieux protéger les allocataires et garantir une information fiable, la Branche Famille renforce son engagement et lance une démarche structurée de lutte contre les fake news.

Depuis février, une nouvelle page est accessible sur [caf.fr](http://caf.fr) consacrée à la lutte contre la désinformation. Son objectif est simple : **centraliser des informations vérifiées et apporter des réponses claires aux fausses actualités qui circulent en ligne à propos des aides, des droits et des services de la Caf.**

Cet espace rassemble notamment :

- des articles de « désintox » répondant factuellement à des rumeurs ou infos repérées sur les réseaux sociaux ou certains sites ;
- des repères et des liens utiles vers des sources officielles.

Il est accessible à tous et constitue un point de référence unique pour vérifier une actualité douteuse.

Pour aller plus loin, la Branche Famille s'est associée au média **Les Surligneurs**, spécialisé dans la lutte contre la désinformation et le fact-checking juridique. Ce partenariat permet :

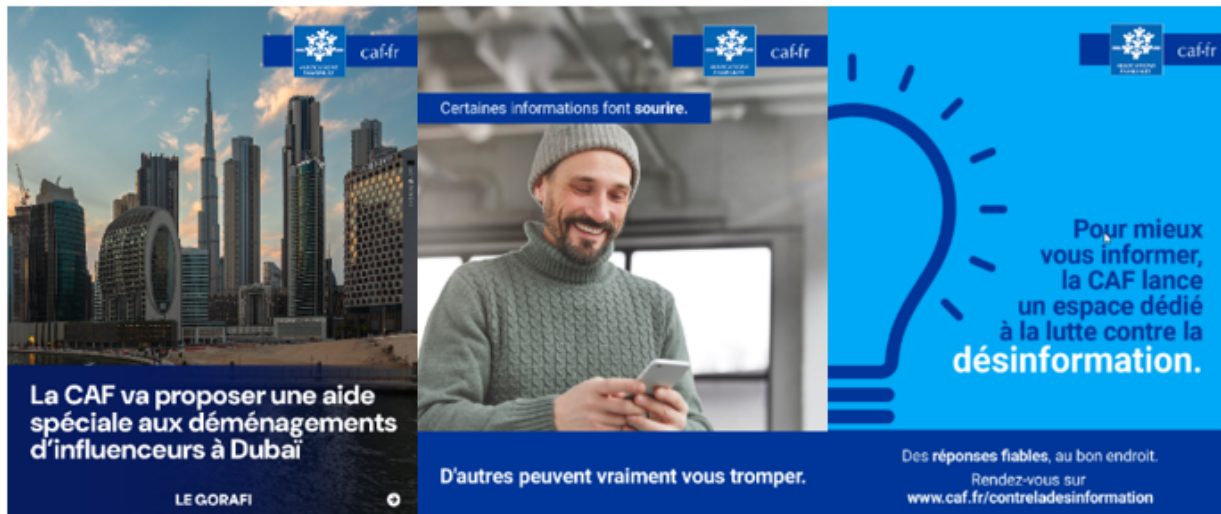
- la production d'articles de décryptage,
- la co-publication de ces contenus sur [caf.fr](http://caf.fr) et sur le site des Surligneurs,
- le signalement prioritaire auprès des plateformes (Facebook, Instagram, TikTok) de contenus relayant des fake news identifiées.

Fausse aide annoncée, messages incitant à cliquer en urgence ou à transmettre vos données personnelles : la prudence est essentielle. **En cas de doute, un seul réflexe :**

- ne pas relayer l'information,
- vérifier la source,
- consulter [caf.fr](http://caf.fr) ou les comptes officiels de la Caf.

Avec cette démarche, la Caf réaffirme son engagement : protéger les allocataires, sécuriser leurs démarches et garantir une information claire, fiable et accessible à tous.

Pour faire connaître cette démarche, la Branche Famille s'est associée au Gorafi, site parodique spécialiste des fausses informations assumées. Une série de publications sur les réseaux sociaux a repris au mois de février les codes humoristiques du Gorafi, immédiatement suivies d'un décryptage renvoyant vers la page dédiée à la lutte contre la désinformation.



## JEUNES – UN NOUVEAU GUIDE POUR ACCOMPAGNER LES 16-25 ANS



Près d'un jeune sur 2 ne demande pas les aides auxquelles il a droit. Soucieuse d'informer au mieux les jeunes sur leurs droits et de les accompagner dans leur recherche d'autonomie, la Caf lance un nouveau "Guide Jeunes", qui rassemble, en un seul document :

- L'ensemble des aides financières auxquelles les jeunes peuvent prétendre,
- Les structures financées par la Caf qui peuvent les accompagner dans leurs démarches, leur quotidien ou leurs projets,
- Une sélection de ressources utiles en dehors de la Caf : logement, santé, mobilité, emploi, engagement...

Distribué lors d'événements où se rendent les jeunes (salons, interventions dans les lycées, forums), le guide est **aussi accessible en ligne** pour toucher le plus grand nombre.



## ZOOM SUR LE PÔLE RESSOURCES HANDICAP

Depuis 2025, un Pôle Ressources Handicap a été déployé en Haute-Marne, afin d'accompagner les familles et les professionnels. L'objectif d'un tel dispositif est de faciliter l'inclusion des enfants en situation de handicap ou en cours de détection dans les structures petite enfance, enfance et jeunesse de droit commun sur des temps hors scolaire.

Suite à l'appel à projet lancé par la Caf de la Haute-Marne en 2024, l'**Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public (ADPEP 52)** a été retenue pour porter ce Pôle Ressources Handicap au niveau départemental.

Quatre missions principales lui sont confiées :

- **Volet 1 : accompagner les parents dans la construction du parcours inclusif de leur enfant**

Il s'agit d'informer et d'orienter les familles et de les accompagner dans l'accès aux modes de garde et d'accueil en milieu ordinaire, ainsi qu'aux loisirs, vie sociale et citoyenne et le droit au répit.

- **Volet 2 : soutenir les professionnels du milieu ordinaire dans leur pratique d'accueil d'enfants en situation de handicap**

L'enjeu est de sensibiliser, accompagner, outiller, orienter, conseiller les gestionnaires et les professionnels d'accueil (Établissements d'Accueil du Jeune Enfant, Maisons d'Assistantes Maternelles (MAM), Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH), structures d'animation de la vie sociale...) et les Relais Petite Enfance.

- **Volet 3 : animer le réseau départemental des partenaires sur la thématique de l'inclusion en milieu ordinaire**

L'objectif est d'accompagner les collectivités territoriales pour favoriser l'inclusion des enfants et des jeunes à besoins particuliers (handicap avéré ou en cours de détection) au sein des structures d'accueil en milieu ordinaire, mais aussi de fédérer un réseau d'acteurs pluridisciplinaires du champ pour favoriser l'inclusion des 0 -17 ans auprès des structures de droit commun dont les EAJE, les ALSH et les acteurs du médico-social et favoriser leurs mises en relation.

- **Volet 4 : veille documentaire et outils**

Un diagnostic de territoire a été réalisé entre février et mars 2025 par la coordinatrice du PRH embauchée en février 2025 (Marie Raillard, éducatrice spécialisée). 136 questionnaires ont été envoyés avec 53 retours. Ce diagnostic a permis de fonder l'action sur une analyse des besoins, de prioriser les actions menées et de renforcer la cohérence du déploiement partenarial.

L'année 2025 a permis de **consolider le rôle du PRH comme dispositif pivot d'appui aux familles et aux professionnels.**

Le PRH a reçu **30 sollicitations émanant de 24 partenaires et de 6 familles.**

- 21 réunions d'accompagnement ont été menées.
- 34 rencontres partenariales ont eu lieu.
- 24 structures ont été rencontrées.
- 4 retours d'expérience avec d'autres PRH ont eu lieu.
- 74 actions d'informations et de communications ont été menées.



**Depuis janvier 2026, une nouvelle coordinatrice du Pôle Ressources Handicap a pris ses fonctions : Charlotte BOKEMPOSILA, joignable par mail à l'adresse suivante : [charlotte.bokemposila@adpep-52.org](mailto:charlotte.bokemposila@adpep-52.org) et par téléphone au 06 17 68 84 51**

